



5 VÉHICULES DISPONIBLES EN AUTOPARTAGE

- à **Combloux**, au parking des Cristaux (prochainement),
- à **Passy**, au Plateau d'Assy (prochainement),
- à **Saint-Gervais**, à la gare du Fayet (prochainement),
- à **Sallanches**, à la gare,
- à **Sallanches**, parking Antoine Pissard.

LES CHIFFRES

Cout global : 391 000 €

287 000 € véhicules + bornes et
104 000 € études et les marchés

Soutiens financiers :

- 100 000 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- 65 000 € de l'Agence Nationale de la cohésion des territoires ANCT
- 20 635 € sollicités auprès du Département de la Haute-Savoie via les espaces valléens

Aides :

- > des communes pour la mise à disposition du foncier et le co-pilotage du dossier
- > de la SNCF pour la location du terrain.

Autofinancement de la CCPMB :

205 365 €

L'offre de mobilité renforcée au Pays du Mont-Blanc

- rappel



- La tarification unique pour les lignes régulières : 1,50 € par trajet,
- L'application PASS MOB Pays du Mont-Blanc pour simplifier l'achat des titres de transport
- L'élargissement des horaires du Montenbus – le service de Transport à la demande des 10 communes de 6h45 à 19h30.

Lancement de l'autopartage à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour une mobilité plus écologique et flexible !

Ce vendredi 15 novembre, à Sallanches, Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB, accompagné de Georges Morand, Maire de Sallanches, de Sylvia Roupioz, Conseillère régionale Auvergne Rhône-Alpes et de Martin Lesage, Directeur de Citiz Alpes Loire, a inauguré les 2 stations d'autopartage de la commune. Cette mise en service marque le lancement officiel et sera suivie, dans les prochaines semaines, de l'ouverture de 3 autres stations (cf. ci-contre).

Accessibles en libre-service 24h/24 et 7j/7, ces véhicules, intégrés au réseau national CITIZ, répondent aux besoins exprimés par les habitants lors d'une consultation. Fruit d'une collaboration étroite entre la CCPMB et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce projet a également bénéficié du soutien de l'État, du Département, de la SNCF (département gares et connexions), ainsi que des communes du Pays du Mont-Blanc (cf. ci-contre).



Ce lancement marque une nouvelle étape dans le développement de l'offre de mobilité au Pays du Mont-Blanc, un projet engagé depuis plusieurs mois et accéléré depuis septembre (cf. ci-contre).

Un choix écologique

En optant pour des véhicules 100 % électriques, les élus de la CCPMB s'engagent à limiter la pollution sur le territoire. Ces voitures, des Renault Zoé électriques, permettent ainsi de répondre aux besoins de mobilité tout en respectant l'environnement et sont dotées d'une autonomie de plus de 350 km.

L'autopartage : une alternative pour tous

Ce service permet aux habitants de disposer d'une voiture en libre-service, pour une heure ou plusieurs jours. Grâce à l'application mobile Citiz, les véhicules en autopartage sont facilement accessibles et réservables en quelques clics. Cette solution flexible permet aux usagers de bénéficier d'une voiture sans avoir à se soucier des frais d'assurance, d'entretien ou de carburant.

SCANNER LE QR Code pour tout connaître sur l'autopartage =>



Une offre spéciale de lancement

Pour encourager l'adoption de ce nouveau service, Citiz Alpes Loire et la CCPMB propose trois mois d'abonnement gratuit, les frais d'inscription offerts, et un crédit de consommation de 100 € aux 20 premiers inscrits. Une belle occasion de tester ce mode de transport innovant .

Pour plus d'informations sur l'inscription et l'utilisation du service Citiz Alpes Loire, visitez : alpes-loire.citiz.coop

Président :

Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse :

Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80

elisabeth.amblard@ccpmb.fr